



AVANT PROGRAMME

I - DENOMINATION DU CONCOURS

Concours : BOUSKOURA EQUESTRIAN CITY

Date : 27, 28 et 29 mars 2026

Lieu : Casablanca

CSO 1* CSO 2* CSO 3 CSO 4* CNDE CND Coupe du Trône

II - CONDITIONS GENERALES

POUR LE BIEN ETRE DES PONEYS/CHEVAUX

La Fédération Royale Marocaine des Sports Equestres (FRMSE) attend de toutes les personnes concernées par le sport équestre qu'elles adhèrent au code de conduite en reconnaissant et acceptant que le bien être du poney/cheval soit en tout temps considéré comme souverain.

- Le bien être du poney/cheval prédomine sur les exigences à tous les stades de leur préparation et de leur entraînement. Cela inclue la bonne gestion des poneys/chevaux, les méthodes d'entraînement, le ferrage, la sellerie ainsi que le transport et exclut toute technique considérée par la FEI comme abusive.
- Pour être autorisé à concourir, les poneys/chevaux et les cavaliers doivent être physiquement aptes, compétents, et en bonne santé.
- Tous les soins et traitements vétérinaires prodigués aux poneys/chevaux doivent assurer leur santé et leur bien être.
- Les concours ne doivent pas porter préjudice au bien être des poneys/chevaux. Cela implique une attention constante portée aux zones de compétitions, aux terrains, aux conditions météorologiques, aux écuries, à la sécurité du site et à l'aptitude du poney/cheval à poursuivre son voyage après la compétition.
- Tous les efforts doivent être consentis afin de s'assurer que les poneys/chevaux reçoivent l'attention qui leur est due après la compétition et qu'ils sont traités avec humanité une fois leur carrière achevée.
- La FRMSE encourage vivement toutes les personnes concernées par le sport équestre à atteindre le plus haut niveau possible de connaissances dans leurs domaines de compétence.

Le Président de l'événement s'engage à respecter l'ensemble des règlements régissant l'organisation des compétitions équestres

Le Président de l'événement

Fait, le 19 février 2026

Adnan B


BOUSKOURA
EQUESTRIAN CITY

Approuvé par la FRMSE

Rabat, le 23 FEV. 2026

Directeur Général

FKIR
M. FAKIR
Directeur Général
F.R.M.S.E.

Les annexes font parties intégrantes du programme approuvé et signé

III- INFORMATIONS GENERALES

1- Organisateur

Nom : BOUSKOURA EQUESTRIAN CITY

Adresse : VILLE VERTE BOUSKOURA

Téléphone : 06 66 81 65 25

Email : bec@bouskouraequestriancity.com

Website : www.bouskouraequestriancity.com

2- Comité d'organisation

Présidents de l'événement : Hicham BOULARBAH & Hassan METHQAL

Secrétariat du concours : Mme Angéline JACOB - bec@bouskouraequestriancity.com

3- Directeur de l'événement

Nom : Hicham BOULARBAH

Téléphone : 06 61 11 09 09

Email : hb@bouskouraequestriancity.com

4- Médecin de service

Nom : Protection civile

5- Délégué Vétérinaire (concours)

Nom : DR Ahmed MABROUK

Téléphone : 06-61-49-49-61

6- Vétérinaire de permanence

Nom : DR Ahmed MABROUK

Téléphone : 06-61-49-49-61

7- Maréchal ferrant

Nom : Brahim

Téléphone : 0663-76-94-43

IV - CONDITIONS SPECIFIQUES TECHNIQUES

1- Carrière de Concours

Dimension : 105m x 70m

Type de sol : Sol en silice fibré

2- Carrière de détente

Dimension : 72m x 55m

Type de sol : Sol en silice fibré

3- Ecuries

Type de boxes : Démontables

Dimensions boxes : 3,5m x 3,5m

Prix des boxes : 500 DH

Responsable Hébergement : Mohamed EL MRANI

Les boxes sont à réserver sur le système Data. Aucun box ne sera attribué sur place.



4- Programme

Date d'ouverture des écuries : Jeudi 26 mars à 09h00

N° d'épreuve	Date	Heure	Epreuve	Barème
1	27/03	08h00	1,20m	Barème A au chrono FRMSE Art 220.2.1.1 (2 chevaux/cavalier)
2			1,40m	Deux phases FRMSE Art 222.2.3 (3 chevaux/cavalier)
3			1,30m	Deux phases FRMSE Art 222.2.3 (2 chevaux/cavalier)
4			1,10m	Barème A au chrono FRMSE Art 220.2.1.1 (2 chevaux/cavalier)
5	28/03	08h00	1,30m	Deux phases FRMSE Art 222.1.4.3 (2 chevaux/cavalier)
6			1,20m	Deux phases FRMSE Art 222.1.4.3 (2 chevaux/cavalier)
7			1,10m	Deux phases FRMSE Art 222.2.3 (2 chevaux/cavalier)
8			Epreuve Coupe du Trône	Barème A au chrono FRMSE Art 220.2.1.1 4 Cavaliers/Equipe 2 Equipes/Club
9	29/03	08h00	1,15m	Barème A au chrono FRMSE Art 220.2.1.1 (2 chv/cav) - Qualif Senior Amateur et U13
10			1,25m	Barème A au chrono FRMSE Art 220.2.1.1 (2 chv/cav) - Qualif Senior Intermédiaire et U18A
11			1,45m	Barème A au chrono FRMSE Art 220.2.1.2 GRAND PRIX
12			1,35m	Barème A au chrono FRMSE Art 220.2.1.1 (2 chv/cav) - Qualif Senior Intermédiaire et U21

